

La division commerciale de l'ambassade peut aussi fournir des données précises sur les conditions du marché, les coûts des facteurs (salaires, assurances, dépenses d'énergie, etc.) et la disponibilité de la main-d'œuvre autochtone.

Si le ministère des Marchés publics centralise et coordonne la réception des soumissions, ce sont les services techniques du ministère ou de l'agence ayant émis l'appel d'offres qui font les recommandations quant à l'octroi des contrats. Il est donc tout indiqué d'entretenir de bonnes relations avec la direction, les chefs de service et les fonctionnaires de ces organismes responsables de l'étude des dossiers et de bien des prises de décision.